

PRESTATION

Agir pour la biodiversité, l'environnement et les paysages



Mesures Compensatoires Environnementales : les mettre en oeuvre avec les agriculteurs

Dans le cadre de certains de vos projets, il est possible que des atteintes à l'environnement doivent être compensées. Certaines mesures nécessitent de travailler avec les exploitants agricoles et les propriétaires ruraux.

La Chambre d'Agriculture vous accompagne pour la définition et la mise en place des mesures compensatoires environnementales dans les parcelles ou paysages agricoles en s'appuyant sur une phase d'information et de concertation avec les acteurs locaux, dont les agriculteurs du territoire.

Une analyse du contexte agricole et éco-paysager permet de retenir les mesures les plus efficaces pour compenser l'impact identifié, à les positionner de la façon la plus pertinente sur le territoire et à les mettre en adéquation avec l'activité agricole locale.

Elle organise des actions d'animation collective et d'échanges individuels pour identifier des agriculteurs et propriétaires volontaires pour mettre en place les mesures retenues et nous vous accompagnons pour la rédaction, la négociation et la signature des contrats environnementaux.

Elle vous conseille également sur les niveaux d'indemnisations à appliquer, corrélés aux revenus agricoles du secteur.

Tarif: sur devis

Votre interlocuteur : Sandrine BOSSU -

s.bossu@ardennes.chambagri.fr - 03.24.36.64.49.



Diagnostic Zones Humides

Dans le cadre de certains de vos projets, il est possible que vous ayez besoin d'identifier si des parcelles présentent en tout ou partie un caractère humide au sens de la réglementation en vigueur. La Chambre d'Agriculture réalise des diagnostics pédologiques afin d'identifier et de délimiter les Zones Humides à caractère réglementaire.

En cas de compensation environnementale à réaliser, elle vous aide à définir et mettre en place des mesures. Elle vous accompagne pour identifier les agriculteurs et propriétaires volontaires, rédiger et négocier les contrats environnementaux, calculer les indemnités... A l'échelle de territoires communaux ou inter-communaux, nous pouvons vous accompagner pour identifier les milieux ou zones potentiellement humides afin d'orienter vos choix en matière d'urbanisme ou d'aménagement.

Tarif: sur devis

Votre interlocuteur : Sandrine BOSSU -

 $\underline{s.bossu@ardennes.chambagri.fr} - 03.24.36.64.49.$



Accéder au formulaire en scannant ce QRcode



